

Intervention du Représentant Permanent de la France portant sur le
rapport du Professeur Pinheiro
sur la situation des droits de l'Homme en Birmanie

Monsieur le Président,

Je m'associe à la Déclaration faite par le Portugal au nom de l'Union Européenne.

La France remercie le Rapporteur Spécial sur la situation des droits de l'Homme en Birmanie/Myanmar pour son rapport.

Pendant des décennies, les atteintes portées aux droits civils et politiques, en particulier à la liberté d'expression, ont compromis l'émergence de normes de vies acceptables pour la population birmane et la pleine réalisation de ses droits économiques, sociaux et culturels. C'est pour cette raison qu'une partie de la population birmane a manifesté pacifiquement.

La répression qui s'en est suivi et les faits relatés sont particulièrement préoccupants. Ils conduisent le Rapporteur à constater l'utilisation délibérée, inutile et disproportionnée de la force par les autorités birmanes et ses milices.

La France est particulièrement inquiète des nombreux cas de personnes victimes de disparition forcée relevés par le Professeur Pinheiro. Comme lui, nous exhortons le gouvernement de la Birmanie/Myanmar à continuer de coopérer avec le Rapporteur spécial en lui fournissant, ainsi qu'aux familles de disparus, toutes les informations sur la localisation et l'état de santé de ces victimes.

Nous appelons également le gouvernement de la Birmanie/Myanmar à ne pas laisser s'instaurer un climat d'impunité et à traduire en justice les auteurs de violations des droits de l'Homme.

Les zones d'ombre décrites par le Professeur Pinheiro dans son rapport obligent l'ensemble des Etats membres des Nations Unies à persévérer dans la recherche de la vérité sur ces événements.

Le Conseil des droits de l'Homme doit ainsi continuer à travailler de manière consensuelle pour assurer un suivi efficace de sa résolution S-5/1.

Monsieur le Président,

Ces événements et la réaction appropriée du Conseil constituent l'illustration pertinente de l'utilité des procédures spéciales indépendantes et de la nécessité pour l'Etat concerné de coopérer étroitement avec elles.

Je vous remercie.